

Document reçu en la mairie
du 17/10/2018

2 pages

LM
Baron

①
page

Monsieur Michel MILANDRI
9, Rue de la Pierre
04200 PEIPIN

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

La mise en œuvre de la transition énergétique repose sur un bouquet diversifié de politiques publiques aux niveaux national et local et d'initiatives individuelles. Les politiques d'urbanisme doivent être le reflet de cette diversité et ouvrir le champ des possibles pour permettre l'implantation de projets d'énergies renouvelables (EnR).

Cette thématique est l'un des piliers de la transition énergétique et doit faire l'objet d'échanges importants lors de la construction d'un projet de territoire.

Dans les parties réglementaires du document d'urbanisme, avant même d'envisager la définition précise des installations EnR, préserver et développer le potentiel du territoire est indispensable.

De plus et dans un second temps, grâce à de meilleures connaissances des caractéristiques des projets EnR, il est possible d'envisager des orientations et des règles à intégrer aux PLU, voir PLUi ou SCoT. Cette chronologie de réflexions nécessite une bonne connaissance de ce que chaque pièce du document (PADD, DOO, OAP...) peut apporter pour favoriser le développement d'énergies renouvelables.

Au travers PLU, les collectivités peuvent mettre en œuvre une planification de l'aménagement énergétique en favorisant le développement de l'énergie localement. Plusieurs leviers existent et méritent d'être discutés dans les débats pour la construction des PADD des documents d'urbanisme :

- Mise en place d'une politique spatialisée favorable au développement des EnR (conditions de mobilisation des zones de friche, des espaces hors zones urbaines, prise en compte des enjeux de protection des zones naturelles et agricoles...);
- Analyse de choix des EnR à promouvoir sur le territoire (réelle économie d'énergie non renouvelable? quelles filières économiques? limitation des gaz à effet de serre et des polluants? impacts sur les terres agricoles ou les milieux naturels? économie de foncier? acceptabilité sociale?);
- Réflexion sur les infrastructures urbaines comme gisement complémentaire d'énergie renouvelable (micro-hydraulique, mobilisation du bâti pour des capteurs solaires ou des éoliennes urbaines...).

Les temps de la concertation, de partage avec les personnes publiques associées (PPA) peuvent permettre de soulever les difficultés de mise en œuvre ou d'acceptabilité et de co-construire des solutions innovantes avec l'ensemble des acteurs. Les projets, malheureusement, sont rarement discutés en amont de l'élaboration du PLU.

Il serait intéressant de faire ressortir l'avis de EDF-RTE, car en effet dans notre région et notamment dans le 04 nous sommes en surproduction et RTE doit exporter son électricité et renforcer ses réseaux.

Alors oui à la production au photovoltaïque en favorisant l'autoconsommation et en utilisant les surfaces disponibles, telles que magasins, hangars agricoles,.....

Pourquoi utiliser des zones qui modifient la faune, la flore, les écoulements des eaux,..... ?

L'aménagement du territoire serait plus cohérent s'il y avait l'élaboration d'un PLUi, notamment pour l'installation d'ENR. Pour cela il faut une forte volonté des élus.....

Faire une révision allégée d'un PLU, qui a été arrêté en juin 2016, montre que celui-ci n'a pas été étudié dans le détail. L'élaboration d'un PLU est la projection dans un temps lointain de la volonté de construire et d'aménager son territoire. Pourquoi la zone Npv n'a-t-elle pas été réalisée lors de l'élaboration du PLU ?

Au contraire de ce qui est écrit dans le document, dans le PADD initial il n'est jamais fait mention de l'implantation d'énergies renouvelables, ni de zones projetées pour de telles implantations, ce n'était qu'une éventualité.

On réalise un PLU et l'on associe trop tardivement les organismes de tutelles, ce qui conduit vers un conflit. La demande de permis de construire du parc photovoltaïque le montre bien, il faut modifier le PLU pour être conforme.....

Pourquoi ce que l'on réalise aujourd'hui n'a pas été projeté lors de l'élaboration du PLU ?

Il aurait été préférable de lancer une étude d'approche environnementale de l'urbanisme avant de lancer le PLU. Cela aurait peut-être conduit à un véritable projet de territoire où les politiques publiques pourraient mieux s'articuler dans le temps.

La question d'énergie aurait dû être traitée en amont et ainsi les exigences urbanistiques, environnementales auraient été intégrées au projet de PLU.

On ne doit pas construire sa politique de développement aux ressources financières des énergies renouvelables.

GERER C'EST PREVOIR et PREVOIR C'EST GERER.

Ce qui est surprenant c'est qu'un bail a été signé avec une société en 2013. Nous ferons le constat que le travail a été réalisé à l'envers.

En effet on fait la projection de zones éventuellement adaptées pour l'implantation d'énergies renouvelables, ensuite une consultation est lancée pour mettre en concurrence les différents opérateurs.

Où est la mise en concurrence dans cette opération ? Seules des discussions ont été entreprises avec 2 opérateurs, sans un vrai dossier de consultation.

On relèvera dans ces documents un certain nombre de coquilles dont les plus frappantes sont :

Page 8 PADD de la commune de GREUX LES BAINS

Page 25 Projet de 801 HA

Les avis des Personnes Publiques Associées n'ont été disponibles que tardivement sur le site, et c'est dommage.

On constate que les principaux organismes émettent un avis défavorable à ce projet

On reparlera bientôt d'une nouvelle révision du PLU sur Aubignosc, car un nouveau projet est « dans l'air ».

C'est ce que l'on appellera de l'aménagement du territoire !!!!!!!!!!!!!!!!

Voilà mon « coup de gueule » qui je le sais ne sera pas pris en compte, mais qui aura eu au moins le mérite d'exister pour montrer le manque de vision de certains élus dans l'aménagement du territoire qui ne doit pas s'arrêter aux ressources dégagées par l'implantation des ENR.

CEPENDANT, J'EMETTRAI A TITRE PERSONNEL UN AVIS DEFAVORABLE A CETTE REVISION ALLEGEE.

Fait à PEIPIN le 17 Octobre 2019

